



Top Occasium



La meilleure omnium pour votre nouvelle occasion !

- Une approche sécurisante : « tout est couvert sauf ... ».
- Les garanties d'une vraie assurance omnium pour votre voiture d'occasion.
- Une prime et une indemnisation en perte totale sur base du prix d'achat du véhicule.
- Une seule franchise en Dégâts Matériels.
- En cas de vol, un véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours.
- AG Team, le meilleur règlement de sinistres par téléphone.

Parfois appelée « petite omnium », l'assurance « Multirisques » intervient en cas de vol du véhicule, effraction, incendie, bris de vitrage, dégâts de tempête, grêle, inondation ou collision avec un animal. La garantie « Dégâts Matériels » peut être ajoutée à la Multirisques pour former une omnium complète. Elle couvre tous les dommages causés à votre véhicule, par vous-même [en droit ou en tort] ou par d'autres.

Souscrire la Top Occasium en complément de l'assurance auto d'AG Insurance, c'est donc offrir la meilleure protection à votre véhicule !

Les atouts de la Top Occasium

Tout est couvert sauf...

Avec l'omnium complète (la garantie Multirisques et la garantie Dégâts Matériels), tous les dégâts commis à votre véhicule sont couverts, peu importe la cause. Seules 4 exceptions, clairement mentionnées, sont exclues.

Une vraie couverture omnium basée sur la valeur d'achat

Tout comme pour une voiture neuve, vous voulez une **couverture complète** de votre véhicule d'occasion, mais vous voulez que la prime soit moins élevée que pour un véhicule neuf. La Top Occasium est une vraie assurance omnium qui couvre aussi bien les petits dégâts que la perte totale, et se base sur la facture d'achat de votre voiture pour déterminer la prime.

Un véhicule de remplacement en cas de vol et une indemnisation rapide

En cas de vol, vous recevez un véhicule de remplacement jusqu'à 30 jours et une indemnisation dès le 21^e jour.

Couverture gratuite et automatique...

- de la taxe de mise en circulation ;
- du système antivol, y compris les frais d'installation ;
- des options et accessoires installés après l'achat de votre voiture, jusqu'à 5 % du prix d'achat.

Une indemnisation optimale en cas de perte totale

De façon générale, la valeur des véhicules d'occasion de plus d'un an diminue en moyenne de 12 % par an. En cas de perte totale ou vol de votre véhicule, la dégressivité sur le montant de la facture d'achat de votre voiture est donc de 1 % par mois à partir de la date de la facture.

Pas de franchise en Multirisques

Pare-brise éclaté ? Capot endommagé par une averse de grêle ? Dégâts causés par des voleurs ? Vous bénéficiez d'office d'une indemnisation totale sans franchise, même en cas de petit sinistre.

Une franchise fixe en Dégâts Matériels

Une franchise de 700 euros sera appliquée en cas de réparation chez un réparateur agréé AG Insurance. Le cas échéant la franchise est augmentée de 250 euros.

Avantage si réparation chez un réparateur agréé AG Insurance

AG Insurance dispose d'un grand réseau de réparateurs agréés qui vous permet de bénéficier de nombreux avantages dont la franchise réduite en Dégâts Matériels.

Pack Occasium+ : encore plus pour votre nouvelle occasion

Grâce à la garantie complémentaire Pack Occasium+, vous obtenez 100 % de la valeur facture de votre véhicule en cas de perte totale endéans les 12 mois suivant l'achat. En outre, le Pack Occasium+ assure également les dommages aux accessoires (non compris dans la valeur facture) et objets transportés, jusqu'à 2 000 euros (si les accessoires ou objets transportés sont volés, ils ne sont couverts qu'en cas de vol du véhicule).

En cas de carte rouge au contrôle technique, vous recevez même un véhicule de remplacement pendant la durée des réparations. Votre monospace est volé ? Vous recevez un véhicule de remplacement équivalent et même vos pneus hiver ainsi que leurs jantes sont couverts jusqu'à 1 000 euros pendant 4 ans en cas de vol ou de perte totale, même s'ils n'étaient pas sur le véhicule.

AG Team, le meilleur service de règlement de sinistres

Vous subissez un sinistre ? Reconnu comme le meilleur service de règlement de sinistres, AG Team ouvre votre dossier et détermine les responsabilités. Un simple coup de téléphone suffit ! AG Team est :

- **rapide** : le rendez-vous est immédiatement fixé chez le garagiste pour la réparation ;
- **flexible** : vous pouvez choisir un garage dans notre réseau étendu des réparateurs agréés AG Insurance. Vous bénéficiez alors des nombreux avantages du réseau. Vous restez néanmoins libre de choisir un autre garage hors réseau ;
- **pratique** : en optant pour l'un de nos réparateurs agréés, vous recevez un véhicule de remplacement pour la durée des réparations et tout est payé directement au garagiste.

Votre courtier

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG Insurance. Ceux-ci font l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. L'étendue exacte des garanties et leur durée figurent dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Cette information, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre courtier. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances. En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre courtier. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance (fax 02 664 76 64, mail customercomplaints@aginsurance.be). Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à L'Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as).

